



Chindrieux
CH104

Carte conforme par M le Président et vu pour être annexée à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
Renaud Berthel

ÉCHELLE 1:2 000

PROCÉDURES		
ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
Arrêté le		
25/02/2020		
Approuvé le		
21/06/2022		

CONCEPTION ET Dessin
EPICERIE
44 rue Charles Monnet
13800 CHANDRIEUX
Tél. 04 79 69 39 31
chindrieux@ccgla.fr
www.gla.fr

FOND CADASTRAL
Origine Cadastre
Droits de l'Etat
réservés
janvier 2022

Zonage

▭ Zonage

Prescriptions au titre de l'article de l'article L152-13 du CU

- ▭ Zone humide à protéger
- ▭ Zone humide RAMSAR à protéger
- ▭ Zone NATURA2000
- ▭ Zone ZNIEFF type I
- ▭ Site inscrit
- ▭ Corridor biologique
- ▭ Secteur de vigne à protéger

Prescriptions au titre de l'article L151-34 1°

- ▭ Inconstructibilité (galeries souterraines)

Informations

- ▭ Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
- ▭ Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
- ▭ Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
- ▭ Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
- ▭ Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
- ▭ Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
- ▭ Bâtiment agricole
- ▭ ViaRhona : itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-38

Cadastr

- ▭ Parcelles
- ▭ Bât dur
- ▭ Bât léger
- ▭ Lac et rivière